

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1096

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 38

Au début de l'alinéa 300, substituer aux mots :

« Ce montant »,

les mots :

« Le montant défini au 1 du présent E ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.